

République Française  
Département du Loiret  
Canton de Saint Jean le Blanc

Commune d'OUVROUER-LES-CHAMPS

**ARRETE N° 2025/34 INSTITUANT UN PERIMETRE DE SECURITE POUR LE TIR  
DU FEU D'ARTIFICE DU 13 SEPTEMBRE 2025 A L'AIRE BEZAULT SUITE A  
L'ANNULATION DU FEU D'ARTIFICE INITIALEMENT PREVU LE 14 JUILLET  
2025**

Le Maire d'Ouvrouer Les Champs,

Vu les articles n° L2211-1 A 5 et L2213-1 A 6 ;

Vu l'annulation du tir du feu d'artifice initialement prévu le 14 juillet 2025 ;

Vu le projet de tir du feu d'artifice du 13 septembre 2025 à l'Aire Bezault ;

Considérant qu'il en résulte des dangers certains pour le voisinage ;

En vue de la protection de la population ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Un périmètre de sécurité sera instauré pour le tir du feu d'artifice du 13 septembre 2025 à l'Aire Bezault. Ce périmètre de sécurité s'étend sur un rayon de 75 mètres à partir de la zone de tir.

**Article 2 :** Le périmètre de sécurité sera matérialisé par des barrières installées par les services municipaux afin d'interdire l'accès au public.

**Article 3 :** Il n'est pas prévu de stockage temporaire avant le spectacle organisé par le prestataire « Les Feux de Loire »

**Article 3 :** Une ampliation sera adressée à :

- Mme. la Préfète du Loiret
- Gendarmerie de Jargeau
- La société Feux de Loire domiciliée à Tigy et en charge du tir
- M. le Commandant du SDIS 45400 - SEMOY

Chargé, chacun, en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Ouvrouer les Champs,  
Le 29 juillet 2025.

Mme le Maire,  
MONNOT Laurence.

